



Présents : S. GENEST, M. PIALAT, R. ROUDIL, R. SOULERIN, C. SUCHET, C. DOIZE, T. BALAZUC, C. BRUN-CORNUT, D. EVESQUE, E.HILAIRE, F. DOIZE,.

Pouvoirs : D. AUZAS pouvoir à S. GENEST, J. ROUDIER pouvoir à R. SOULERIN, N. ATAMNA pouvoir à C. DOIZE, J-L JOUVE pouvoir à C. SUCHET, V. MAISONNEUVE pouvoir à F. DOIZE.

Absents excusés : C. PEIS, S. NURY, A. CHALABREYSSE.

Secrétaire de séance : E. HILAIRE.

ORDRE DU JOUR :

- Annulation de la délibération n° 27 - 2024 du 29 avril 2024.
- Emprunt pour l'acquisition de la maison médicale par la commune.
- Subventions exceptionnelles aux associations, exercice 2024.
- Questions diverses.

• **Approbation du compte rendu du 8 octobre 2024**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Annulation de la délibération n° 27 – 2024 du 29 avril 2024** portant sur la réalisation d'un crédit moyen long terme d'un montant de 170 000 € et d'un prêt relais d'un montant de 280 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche pour le financement de l'achat de la maison de santé

Madame le Maire explique qu'il convient d'annuler la délibération n° 27 - 2024, prise lors de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2024, concernant la réalisation d'emprunts cités en objet, suite à la baisse des taux d'intérêts.

Les modalités de ces emprunts étaient les suivantes :

- *Crédit à long terme de 170 000 € sur une durée de 15 ans, taux fixe de 4,73 %*
- *Crédit relais de 280 000 € sur une durée de 2 ans, taux de 4,33 %*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'annulation de la délibération n° 27-2024 prise le 29 avril 2024.

- **Réalisation d'un crédit moyen long terme d'un montant de 170 000 € et d'un prêt relais d'un montant de 280 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche pour le financement de l'achat de la maison de santé**

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour les besoins de financement de l'achat de la Maison de santé, il est nécessaire de contracter un crédit moyen long terme d'un montant de 170.000 € et un prêt relais d'un montant de 280 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche.

Les modalités de ces emprunts sont les suivantes :

- *Crédit à long terme de 170 000 € sur une durée de 15 ans, taux fixe 4,04 %, coût total 57 512.20 € (gain de 10 829 € sur le coût total), frais de dossier*
- *Crédit relais de 280 000 € sur une durée de 2 ans, taux de 4,33 %*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les contrats de prêts auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche.

- **Subventions exceptionnelles aux associations, exercice 2024**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions exceptionnelles concernant des associations qui prennent part à des manifestations au sein de la commune.

- La Pétanque du Vinobre : 500 €
- MAM Lachapelle « La Maison des P'tites Canailles » : 500 €

La pétanque du Vinobre a été victime d'une arnaque sur son compte bancaire. L'association se trouve en grande difficulté et afin de l'aider à franchir cette période critique, la commune décide de lui allouer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Afin de soutenir les associations qui rendent un service d'utilité publique (accueil d'enfants) le conseil municipal décide d'apporter une subvention de démarrage de 500 € comme il a été fait pour une autre MAM ouverte en 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'allouer pour l'année 2024 une subvention exceptionnelle à ces 2 associations.

- **Questions diverses**

→ Informations Maison de santé

La commune vient de faire l'acquisition de la Maison de Santé en signant l'acte de vente le 22/10/2024, Mme le Maire informe le conseil que pour le bon fonctionnement de cette maison, elle a missionné l'agence AASI (qui gère déjà le Clos des Tilleuls) pour réactualiser les baux de location et le cabinet d'architecte FABRE pour réaliser des travaux de rafraîchissement et d'installation d'un modulaire (nouvel espace de réunion et de repas).

La maison de santé comporte 3 cabinets dans l'aile gauche et 4 dans l'aile droite.

Actuellement 5 locataires : 1 kiné, 1 ostéopathe, 1 cabinet d'infirmières, 1 médecin spécialisé en psychanalyse, 1 tradipraticien médecine chinoise. Ce dernier s'installera d'ici la fin de l'année au clos des tilleuls.

Nous attendons la venue d'une psychologue ainsi que d'une gynécologue (dans le cadre du GIP ma Région ma santé)

→ Future gendarmerie

Prochaine rencontre, le 22/10/2024, entre Mme le Maire, des élus de la commune et le service immobilier de la gendarmerie avec visite du terrain.

Pour rappel, le sujet de l'emplacement de la gendarmerie, sur notre commune, a été évoquée lors d'un précédent conseil communautaire de la CCBA.

→ Service administratif mairie

Départ de Sonia Baladier en charge de l'urbanisme et des affaires générales.

Caroline Courtier, secrétaire volante de la CCBA, vient en renfort 2 jours par semaine.

Maiwenn Pouponnot apporte un renfort en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

A Lachapelle sous Aubenas, le 02/12/2024
Le Maire, Sandrine GENEST

